Epreuve de Droit

Université Lyon 1

Master 2 1^{ère} Session Année 2017/18

Durée : 1h 30

<u>Avertissement</u>

Le cas pratique et la question qui vous sont proposés ci-dessous ont pour objet essentiel de tester vos connaissances juridiques.

Pour vous contraindre à la synthèse, <u>votre composition ne doit pas dépasser une copie double</u>. Il est donc tout à fait possible que vous ayez terminé avant la fin du temps imparti.

La forme de la composition (style, orthographe, présentation) est un élément de la notation.

Aucun document n'est autorisé

Cas pratique: 13 points

Vous travaillez depuis peu pour un éditeur de livres d'art, *Bo Livres*. Votre employeur a constaté qu'un moteur de recherche *Poodle* avait numérisé l'intégralité des ouvrages du fonds de *Bo Livres* dans le cadre de son nouveau service Web *Poodle Book*. Lorsque l'on fait une recherche sur *Poodle Book* sur le fonds de *Bo Livres* l'on obtient :

- un extrait aléatoire de l'ouvrage sous format d'image (à chaque nouvelle recherche un nouvel extrait s'affiche).
- et la couverture de l'ouvrage (chaque ouvrage de *Bo Livres* donne lieu à une illustration réalisée par les infographistes de l'éditeur).

Votre employeur s'est plaint de ces pratiques auprès de *Poodle Book* et lui a demandé de retirer de leur base de données les ouvrages du fonds *Bo Livres*. *Poodle Book* a refusé et lui a répondu par courrier que :

- 1. les ouvrages ont été numérisés à partir de fonds de plusieurs bibliothèques américaines et que le droit américain autorisait ce type d'agissements ;
- 2. en application du droit français, l'exception de courtes citations trouvait à s'appliquer

Votre employeur a appris que vous aviez des compétences juridiques en matière de propriété intellectuelle. Aussi il vous demande s'il peut raisonnablement espérer avoir gain de cause devant les tribunaux français.

NB : Art. L. 122-5 du Code de Propriété intellectuelle :

Lorsque l'œuvre a été divulquée, l'auteur ne peut interdire :

(...)

- 3o Sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source :
- a) Les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées ;

Question de cours : 7 points

Commentez et illustrez par des exemples l'article 4 du Règlement Général sur la Protection Données de l'Union Européenne (RGPD) :

Aux fins du présent règlement, on entend par :

1. «données à caractère personnel», toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée «personne concernée»); est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale;

Vous devez justifier l'ensemble de vos réponses